

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le 29/05/2020

ID : 048-214800567-20200528-DE2020_15-DE



Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230

☎ et 📠 : 04.66.48.25.24.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	28/05/2020
date de convocation :	22/05/2020

n° de délibération :	DE2020 - 15
----------------------	-------------

nombre de conseillers en exercice :	11
présents :	10
suffrages exprimés :	11 (pour-11, contre-0)
abstention :	0

objet de la délibération :
Séance d'installation du Conseil Municipal à huis clos

Le vingt-huit mai deux mille vingt, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel		excusée, pouvoir à BERGONHE Eric	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		X
PALMIER Jérôme	X		
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-18, « les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos » ;

Mme le Maire, compte tenu du contexte de crise sanitaire due à la pandémie covid-19 et pour assurer les débats du Conseil en toute sécurité, propose que cette séance se déroule à huis clos ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de siéger à huis clos.

Pour copie conforme,
Le Maire

